

La Rectrice de l'académie de Limoges

- • **VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique de l'État ;**
- **VU le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;**
- **VU l'information ministérielle DGRH C1-1 relative à la répartition académique des possibilités de promotions par tableau d'avancement hors classe (4 possibilités);**

ARRETE

**Article 1er.** – : sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe au titre de l'année 2021 et ce à compter du 1er septembre 2021 les infirmiers de classe supérieure dont les noms suivent :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
1	Madame DO NASCIMENTO Isabelle	LGT R Dautry de Limoges
2	Monsieur BOISSAVI Vincent	Clg d'Uzerche
3	Madame DEVAINE Elisabeth	Rectorat de Limoges
4	Madame MARTIN-BORDAT Pascale	Clg de Felletin

**Article 2.-** Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 24 juin 2021

Pour la Rectrice et par délégation,  
la responsable de la division des personnels  
administratifs et d'encadrement



Nathalie MASSOT